



لوسيور كريستال
LESIEUR CRISTAL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE TANT ORDINAIRE QU'EXTRAORDINAIRE

AVIS DE RÉUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LESIEUR CRISTAL, société anonyme au capital de 276.315.100,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée générale mixte tant ordinaire qu'extraordinaire, par visioconférence, le :

MARDI 18 MAI 2021 A 09 HEURES

À titre ordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2020, et approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les Lois 20-05 et 78-12, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant de jetons de présence ;
- Fin de mandat d'un administrateur ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;

À titre extraordinaire :

- Mise en conformité de la société au regard des dispositions des lois 78-12 et 20-19 ;
- Modification corrélative des statuts de la société ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les Lois 20-05 et 78-12, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Modalités de vote à l'Assemblée Générale : Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises. Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires représentés, suivant les modalités ci-après définies. Enfin, les actionnaires qui ne peuvent ni participer à cette assemblée, ni se faire représenter par un autre actionnaire, peuvent participer au vote, au moyen du formulaire de vote par correspondance.

Vote par procuration : Les actionnaires qui ne peuvent participer à cette Assemblée peuvent se faire représenter par un autre personne, en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle peut être téléchargé sur le site internet de LESIEUR CRISTAL : www.lesieur-cristal.ma. La procuration doit être accompagnée de l'attestation originale de propriété des actions, délivrée par l'organisme dépositaire de celles-ci et, devra être soit envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre accusé (mains), à la société LESIEUR CRISTAL à l'adresse du siège de la société, deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Vote par correspondance : Les actionnaires qui ne peuvent participer à cette Assemblée peuvent voter au moyen du formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site internet de la LESIEUR CRISTAL : www.lesieur-cristal.ma. Le formulaire de vote par correspondance dûment complété, signé et cacheté, le cas échéant, pour les actionnaires personnes morales, doit être accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions et devra être envoyé au siège de la société, au 1, rue caporal Corbi, Casablanca, soit par courriel dermoum@lesieur-cristal.co.ma, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposé contre accusé (mains), à la société LESIEUR CRISTAL à l'adresse du siège de la société, deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale. Tout formulaire non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ACTIONNAIRES CONVOQUÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE TANT ORDINAIRE QU'EXTRAORDINAIRE

EN LA FORME ORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 137 769 709,49 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2020.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter au compte « Réserves facultatives », le bénéfice de l'exercice soit, 137 769 709,49 DH.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale alloue au Conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle de 1 200 000,00 dirhams.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel KRAPPF et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Antoine PREVOST pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2026.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle en qualité d'administrateur, la société LESIEUR représentée par M. Stéphane YRLES pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur indépendant, Madame Habiba LAKLALECH pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.



لوسيور كريستال
LESIEUR CRISTAL



Lesieur Cristal, Siège : 1, rue Caporal Corbi,
BP 3095 Roches Noires - Casablanca - R.C. 4171
ICE 001569079000005 - Tél. : (+212) 522 67 93 00

Pour consulter l'avis d'AGO, les comptes sociaux et consolidés de Lesieur Cristal :
www.lesieur-cristal.ma/Groupe/Finances/Communication
financière/Communiqués de presse

GRUPE **Avril**

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur indépendant, Monsieur Fayçal ZITOUNI pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, Madame Marie SAGLIO pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, Madame Marie de la ROCHE-KERANDRAON pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

EN LA FORME EXTRAORDINAIRE :

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur les points ci-après, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de procéder aux modifications statutaires nécessaires à la mise en conformité des statuts de la Société, avec la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les Lois n°78-12 et 20-19.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 14, 15, 18 et 21 des statuts de la Société seront désormais rédigés comme suit :

Article 14 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 – Composition

(..)
(..)
(..)
(..)

5. Un ou plusieurs administrateurs indépendants doivent être nommés membres du conseil d'administration des sociétés faisant appel public à l'épargne. Leur nombre ne peut dépasser le tiers du nombre total des administrateurs.

L'administrateur indépendant doit satisfaire aux conditions prévues à l'article 4Ibis de la Loi 20-19 et ne peut exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration, de directeur général, de directeur général délégué ou tout autre mandat exécutif.

L'administrateur indépendant est nommé, rémunéré et révoqué dans les mêmes conditions et modalités appliquées aux administrateurs.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 15 - NOMBRE D'ACTIONS REQUIS POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

A l'exception des administrateurs indépendants, chaque administrateur doit être propriétaire de UNE (1) action au moins pendant la durée de ses fonctions.

(..)
(..)

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 18 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(..)
(..)
(..)
(..)

2. Le Conseil d'administration doit constituer en son sein un Comité d'audit chargé du suivi des questions relatives à l'élaboration et contrôle des informations comptables et financières. Le Conseil fixe la composition et les attributions dudit Comité qui exerce son activité sous sa responsabilité.

Ce comité est composé de trois membres au moins. Le président du comité doit justifier d'une

expérience suffisante en matière financière ou comptable et être indépendant.

Pour les sociétés dont les actions sont négociées sur le marché principal de la bourse des valeurs, un second membre, au moins, du comité doit être indépendant.

(..)
(..)

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 21 - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Toute convention intervenant entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs ou son directeur général ou son directeur général délégué ou ses directeurs généraux délégués, selon le cas, ou l'un de ses actionnaires détenant, directement ou indirectement, plus de 5% du capital ou des droits de vote doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées au 1er alinéa ci-dessus est indirectement intéressée ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration, les conventions intervenant entre une société anonyme et une entreprise, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général délégué ou directeurs généraux délégués, selon le cas, de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur ou directeur général de l'entreprise ou membre de son directoire ou de son conseil de surveillance.

Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas concernées par les dispositions précitées. Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du Conseil d'administration. La liste comprenant l'objet et les conditions desdites conventions est communiquée par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes dans les 60 jours qui suivent la clôture de l'exercice.

L'administrateur ou le directeur général intéressé est tenu d'informer le conseil, dès qu'il a eu connaissance d'une convention à laquelle l'article 56 est applicable. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du conseil d'administration avise le ou les commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées en vertu de l'article 56 dans un délai de 30 jours à compter de la date de leur conclusion et soumet celles-ci à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Les Commissaires aux comptes présentent, sur ces conventions, un rapport spécial à l'assemblée générale qui statue sur ce rapport. Le contenu dudit rapport est fixé par décret.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne doivent publier le rapport spécial des commissaires aux comptes selon les modalités fixées par l'Autorité marocaine du marchés des capitaux.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote et ses actions ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum et de la majorité.

(..)
(..)
(..)
(..)
(..)
(..)

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée générale extraordinaire approuve le projet des statuts modifiés tel qu'annexé aux présentes.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

COMPTES SOCIAUX

BILAN (ACTIF)

ACTIF	EXERCICE du 01/01/2020 au 31/12/2020			EXERCICE PRECEDENT
	Finir	Amortissements et Provisions	Net	
Immobilisations en non valeurs (A)	46 716 764,96	17 404 193,97	29 312 570,99	5 373 893,85
Frais préfinanciers				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	46 716 764,96	17 404 193,97	29 312 570,99	5 373 893,85
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles (B)	123 277 165,56	58 812 179,33	64 464 986,23	64 507 881,88
Immobilisations en Recherche et Dev				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	81 910 407,38	36 909 698,95	45 000 708,43	45 043 603,88
Fonds commercial	41 966 798,38	21 902 480,38	19 464 278,00	19 464 278,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles (C)	2 090 222 003,53	1 690 542 323,17	399 679 680,36	4 256 914,40
Ferraires	64 771 013,48		64 771 013,48	64 771 013,48
Constructions	270 581 518,91	200 864 227,88	78 717 291,03	85 262 134,79
Installations techniques, matériel et outillage	153 742 492,87	130 904 625,74	228 378 671,33	254 787 408,55
Matériel de transport	83 976 274,09	83 976 273,50	0,59	114 063,05
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	99 210 991,82	98 655 564,85	2 555 427,17	3 665 198,82
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	25 257 276,76		25 257 276,76	17 070 865,71
Immobilisations financières (D)	502 061 943,95	108 161 846,92	393 900 097,03	392 440 547,37
Prêts immobilisés	4 972 242,48		4 972 242,48	5 764 481,88
Autres créances financières	3 115 678,70		3 115 678,70	2 811 624,05
Titres de participation	493 974 022,77	108 161 846,92	385 812 175,85	383 864 441,44
Autres titres immobilisés				
Écarts de conversion actif (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL (A+B+C+D+E)	2 762 277 878,00	1 874 920 543,39	687 357 334,61	868 013 777,50
Stocks (F)	824 107 493,81	27 251 731,80	796 855 762,01	650 630 539,43
Marchandises	23 895 788,52	4 236 050,37	19 459 738,15	13 010 366,71
Matières et fournitures consommables	649 105 770,28	23 015 681,43	626 090 088,85	475 679 373,94
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis	151 395 937,01		151 395 937,01	161 940 798,78
Créances de l'actif circulant (G)	1 428 740 689,44	187 754 079,25	1 241 986 670,19	1 293 323 418,04
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	57 484,52		57 484,52	4 496 431,74
Clients et comptes rattachés	868 698 584,73	154 137 191,88	714 561 392,85	807 097 731,10
Personnel	18 123 740,21	2 978 242,92	15 145 497,29	15 857 322,96
État	316 148 247,19		316 148 247,19	240 175 909,73
Comptes d'associés	20 859 877,17	30 596 363,98	102 263 513,10	134 129 226,31
Autres débiteurs	12 797 148,07	42 220 47	12 754 927,60	24 433 264,28
Comptes de régularisation - Actif	3 055 607,55		3 055 607,55	6 533 531,92
Titres valeurs de placement (H)	311 020 994,38		311 020 994,38	424 029 185,41
Écarts de conversion actif (I)				
Éléments circulants				
TOTAL II (F+G+H+I)	2 564 869 177,63	215 005 751,05	2 349 863 426,58	2 307 983 142,88
Tresorerie - Actif	66 902 031,55		66 902 031,55	45 659 743,81
Chèques et valeurs à encaisser	8 520 012,74		8 520 012,74	26 615 054,19
Banques, T.G et C.C.P.	53 167 839,55		53 167 839,55	13 294 160,10
Caisse, Régie d'avances et accredités	5 214 179,26		5 214 179,26	5 750 529,52
TOTAL III	66 902 031,55		66 902 031,55	45 659 743,81
TOTAL GÉNÉRAL I-II-III	5 394 049 087,18	2 089 926 294,44	3 304 122 792,74	3 241 656 664,19

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

DESIGNATION	du 01/01/2020 au 31/12/2020			
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3 - 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	3 812 945 841,47		3 812 945 841,47	3 898 876 549,95
Ventes de marchandises (en l'état)	145 847 731,17		145 847 731,17	361 999 932,47
Ventes de biens et services produits	3 657 242 330,11		3 657 242 330,11	3 431 077 093,88
Chiffres d'affaires	3 803 090 061,28		3 803 090 061,28	3 898 876 549,95
Variation de stocks de produits	-10 634 861,77		-10 634 861,77	-5 568 097,56
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation	4 020 556,89		4 020 556,89	41 582 304,79
Autres produits d'exploitation	3 416 995,47		3 416 995,47	20 128 618,42
Reprises d'exploitation - transferts de charges	13 053 089,60		13 053 089,60	39 756 697,95
TOTAL I	3 812 945 841,47		3 812 945 841,47	3 898 876 549,95
II. CHARGES D'EXPLOITATION	3 551 782 594,30	1 141 316,48	3 552 923 910,78	3 634 106 847,25
Achats revendus de marchandises	86 291 782,31		86 291 782,31	314 305 430,62
Achats consommés de matières et fournitures	2 870 192 060,24		2 870 192 060,24	2 683 400 030,36
Autres charges externes	273 268 280,67	1 141 316,48	274 409 597,15	300 916 189,92
Impôts et taxes	5 980 796,57		5 980 796,57	3 892 330,11
Charges de personnel	220 366 292,83		220 366 292,83	221 589 433,25
Autres charges d'exploitation	2 987 739,49		2 987 739,49	3 540 315,52
Dotations d'exploitation	92 695 622,19		92 695 622,19	105 463 117,47
TOTAL II	3 551 782 594,30	1 141 316,48	3 552 923 910,78	3 634 106 847,25
III. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	261 163 247,17	-1 141 316,48	260 021 930,69	264 769 702,70
IV. PRODUITS FINANCIERS	18 284 310,95		18 284 310,95	14 191 987,91
Produits des titres de particip. Et autres titres immobilisés	331 062,00		331 062,00	125 045,12
Gains de change	3 240 379,98		3 240 379,98	2 375 239,05
Intérêts et autres produits financiers	12 482 904,11		12 482 904,11	10 320 951,18
Reprises financières - transferts charges	2 229 964,86		2 229 964,86	770 752,56
TOTAL IV	18 284 310,95		18 284 310,95	14 191 987,91
V. CHARGES FINANCIÈRES	18 743 110,78	10,74	18 743 121,52	27 861 502,64
Charges d'intérêts	9 563 329,81		9 563 329,81	10 474 643,70
Pertes de change	3 933 808,53	10,74	3 933 819,27	3 096 278,77
Autres charges financières	3 492 199,81		3 492 199,81	4 001 081,38
Dotations financières	1 753 772,61		1 753 772,61	10 289 512,79
TOTAL V	18 743 110,78	10,74	18 743 121,52	27 861 502,64
VI. RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	-458 799,83	-10,74	-458 810,57	-13 669 514,73
VII. RÉSULTAT COURANT (III-VI)	260 704 447,34	-1 141 327,22	259 563 120,12	251 100 187,97

BILAN (PASSIF)

PASSIF	du 01/01/2020 au 31/12/2020	
	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	1 602 473 739,38	1 547 598 559,89
Capital social ou personnel	276 315 100,00	276 315 100,00
Moins - actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	276 315 100,00	276 315 100,00
Doni versé	-276 315 100,00	-276 315 100,00
Prime d'émission de fusion d'apport		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	27 631 510,00	27 631 510,00
Autres réserves	772 748 620,21	855 643 150,21
Report à nouveau	388 008 799,68	228 016 806,89
Résultat en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	137 769 709,49	159 991 992,79
TOTAL des capitaux propres (A)	1 602 473 739,38	1 547 598 559,89
Capitaux propres assimilés (B)	120 346 620,78	122 469 409,25
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	120 346 620,78	122 469 409,25
Dettes de financement (C)		
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
Provisions durables pour risques et charges (D)	8 806 544,55	15 131 423,55
Provisions pour risques	8 806 544,55	15 131 423,55
Provisions pour charges		
Écarts de conversion-passif (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL (A+B+C+D+E)	1 731 626 904,71	1 685 199 592,69
Dettes du passif circulant (F)	1 527 242 887,14	1 466 421 162,08
Fournisseurs et comptes rattachés	1 260 588 458,77	1 252 424 177,55
Clients créditeurs, avances et acomptes	4 001 206,03	4 075 038,26
Personnel	26 029 255,18	29 445 305,63
Organismes sociaux	16 037 541,33	19 862 497,87
État	25 071 655,20	22 309 032,38
Comptes d'associés	146 250 696,33	115 172 911,89
Autres créanciers	10 905 070,28	10 717 591,66
Comptes de régularisation passif	38 359 006,02	16 409 628,74
Autres provisions pour risques et charges (G)	41 191 887,22	19 996 789,32
Écarts de conversion - passif (Éléments circulants) (H)		
TOTAL II (F+G+H)	1 568 434 774,36	1 486 417 971,40
TRESORERIE PASSIF:	4 061 113,67	70 039 300,10
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (Solides créditeurs)	4 061 113,67	70 039 300,10
TOTAL III	4 061 113,67	70 039 300,10
TOTAL GÉNÉRAL I-II-III	3 304 122 792,74	3 241 656 664,19

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (SUITE)

DESIGNATION	du 01/01/2020 au 31/12/2020			
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3 - 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
VII. RÉSULTAT COURANT (III-VI)	260 704 447,34	-1 141 327,22	259 563 120,12	251 100 187,97
VIII. PRODUITS NON COURANTS	50 949 028,80		50 949 028,80	25 487 249,76
Produits des cessations d'immobilisations				3 166 271,27
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	79 629,13		79 629,13	1 547 420,34
Reprises non courantes - transferts de charges	50 869 399,67		50 869 399,67	20 779 558,15
TOTAL VIII	50 949 028,80		50 949 028,80	25 487 249,76
IX. CHARGES NON COURANTES	92 089 082,43		92 089 082,43	36 204 314,94
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				1161 557,30
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	49 721 092,38		49 721 092,38	13 370 342,48
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	42 367 990,05		42 367 990,05	21 672 416,96
TOTAL IX	92 089 082,43		92 089 082,43	36 204 314,94
X. RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-41 140 053,63		-41 140 053,63	-10 717 065,18
XI. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII-X)	219 564 393,71	-1 141 327,22	218 423 066,49	240 383 122,79
XII. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	80 653 357,00		80 653 357,00	80 391 130,10
XIII. RÉSULTAT NET (XI-XII)	138 911 036,71	-1 141 327,22	137 769 709,49	159 991 992,79
XIV. TOTAL DES PRODUITS (I-IV-VII)	3 882 179 181,22		3 882 179 181,22	3 938 955 787,62
XV. TOTAL DES CHARGES (II-V-IX-XIII)	3 743 268 144,51	1 141 327,22	3 744 409 471,73	3 778 563 794,83
XVI. RÉSULTAT NET	138 911 036,71	-1 141 327,22	137 769 709,49	159 991 992,79
(total des produits - total des charges)				

COMPTES SOCIAUX

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	du 01/01/2020 au 31/12/2020		du 01/01/2020 au 31/12/2020		du 01/01/2020 au 31/12/2020		
	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	Acquisitions	Produits par l'exercice pour cet exercice	Virements	Cessions	Retraits	MONTANT BRUT FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	33 663 833,94	32 282 030,00			2 431 079,00		66 376 762,94
* Frais préliminaires							
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	33 663 833,94	32 282 030,00			2 431 079,00		66 376 762,94
* Frais de réaménagement							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 277 868,56						128 277 868,56
* Brevets, droits de propriété et développement							
* Brevets, droits de propriété et développement	81 930 437,9						81 930 437,9
* Fonds commercial	41 365 758,38						41 365 758,38
* Autres immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 055 625 916,02	84 586 098,31	26 399 677,46	26 399 677,46	2 090 227 003,33		2 228 227 003,33
* Terrains	34 779 013,48				34 779 013,48		69 558 026,96
* Constructions	1 741 520 242,54		4 102 295,82		1 745 622 538,36		1 745 622 538,36
* Installations techniques, matériel de collage	1 508 012 202,17		89 313 336,30		1 597 325 538,47		1 597 325 538,47
* Matériel de transport	83 976 278,02				83 976 278,02		167 952 556,04
* Matériel de bureau et aménagements divers	98 134 546,03		1 070 443,79		99 204 989,82		198 409 979,64
* Autres immobilisations corporelles							
* Immobilisations corporelles	19 070 665,71	34 546 098,31			53 616 764,02		73 686 764,02
TOTAL GENERAL	2 184 278 698,54	97 868 128,31	26 399 677,46	26 399 677,46	2 431 079,00	2 228 227 003,33	2 228 227 003,33

ÉTAT DES DÉROGATIONS

Indication des Dérogations	du 01/01/2020 au 31/12/2020	
	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DÉROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III- Dérogations aux règles de classement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	du 01/01/2020 au 31/12/2020		du 01/01/2020 au 31/12/2020	
	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	10 491 920,11	9 343 352,86	2 431 079,00	17 404 193,97
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 491 920,11	9 343 352,86	2 431 079,00	17 404 193,97
* Primes de remboursements des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 769 283,69	42 895,65		58 812 179,33
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, droits de propriété et valeurs similaires	36 866 803,36	42 895,65		36 909 699,01
* Fonds commercial	21 902 480,38			21 902 480,38
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 629 944 450,62	60 298 004,82		1 690 242 455,44
* Terrains	388 289 588,75	12 274 781,20		400 564 369,95
* Constructions	1 263 323 883,62	45 722 273,52		1 309 046 257,14
* Installations techniques, matériel et outillage	83 862 211,04	114 062,46		83 976 273,50
* Matériel de transport	94 468 777,21	2 186 787,44		96 655 564,65
* Matériel de bureau et aménagements divers				
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	1 699 205 664,41	69 684 253,33	2 431 079,00	1 766 458 838,54

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Nature des Changements	du 01/01/2020 au 31/12/2020	
	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- CHANGEMENT AFFECTANT LES MÉTHODES D'ÉVALUATION	NEANT	NEANT
II- CHANGEMENT AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATION	NEANT	NEANT



37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca
Maroc

AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ
LESIEUR CRISTAL S.A.
1, RUE CAPORAL CORBI
CASABLANCA

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Opinion
Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse et joints de la société LESIEUR CRISTAL S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse ont été revus et ont permis de constater un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1722 820 360,36 dans un bénéfice net de MAD 137 769 709,49. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 Mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LESIEUR CRISTAL S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit
Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1. TITRES DE PARTICIPATION

Risque identifié
Les titres de participation sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de KMAD 385 812. Ils sont comptabilisés individuellement à leur valeur d'acquisition et lorsque la valeur actuelle des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse qui effectuée par le management pour déterminer la dépréciation à constater.

La valeur actuelle est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation fondée sur les éléments disponibles tels que l'accréditation des flux futurs, la juste valeur pour le cas des actifs biologiques ou l'actif net réévalué communément admis qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, du niveau de jugement exercé pour l'estimation du risque sur les titres de participation ainsi que le degré d'incertitude lié à cette estimation à cause de la sensibilité des modèles utilisés aux variations de données et d'hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.

Notre réponse:
Nos travaux ont consisté principalement à :
- Examiner, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la société pour déterminer les valeurs actuelles.
- S'assurer que les données relatives dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation sont cohérentes avec les données source des entités.
- Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'audit retenues par la société.
Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation publiées dans l'état des informations complémentaires (ETIC).

2. DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Risque identifié
Les créances clients s'élevaient à KMAD 714 561 en valeur nette au 31 décembre 2020 dont un montant de KMAD 154 131 de provision pour dépréciation.

Ces provisions sont déterminées sur la base d'une méthode statistique qui se base sur l'ancienneté de la créance (100% de solde pour les créances antérieures à 1 an et 50% pour les créances antérieures à 6 mois). Cependant, le management complète éventuellement cette règle par une analyse au cas par cas pour intégrer d'autres indicateurs de dépréciation (relation commerciale, couverture assurance, suivi-back des opérations).

Nous avons considéré l'estimation du montant de la provision pour dépréciation des créances clients comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus et son impact significatif sur les comptes.



7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Maroc

Notre réponse

Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2020 ont notamment consisté en :
- La réalisation de la balance rigée des créances clients en tenant pour un échantillon l'ancienneté retenue ;
- La réalisation de tests relatifs à l'ajournement des créances en période subséquente ;
- Le recat de la provision sur la base de la méthode statistique retenue par la société ;
- L'examen des PV de réunions tenues par les responsables commerciaux pour l'estimation du risque de recouvrement sur les créances clients ;
- La réalisation des entretiens avec les opérationnels pour s'assurer de l'absence de créances clients liées qui nécessitent présentant un risque de recouvrement.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

L'un de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait survenir. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et nous nous sommes assurés de disposer de preuves suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement de contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques
Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 2 avril 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	En millions de dirhams	
	31-déc-20	31-déc-19
Chiffre d'affaires	3 899	3 893
Autres produits de l'activité	-9	17
Produits des activités ordinaires	3 890	3 910
Achats	-2 974	-3 051
Autres charges externes	-270	-290
Frais de personnel	-238	-236
Impôts et taxes	-7	-6
Amortissements et provisions d'exploitation	-118	-115
Autres produits et charges d'exploitation nets	4	43
Charges d'exploitation courantes	-3 603	-3 655
Résultat d'exploitation courant	287	254
Cessions d'actifs	0	2
Cessions des filiales et participations	-	-
Autres produits et charges d'exploitation non courantes	-38	7
Autres produits et charges d'exploitation	-38	9
Résultat des activités opérationnelles	249	264
Produits d'intérêts	7	5
Charges d'intérêts	-9	-11
Résultats sur instruments financiers	5	8
Autres produits et charges financiers	-7	-8
Résultat financier	-5	-5
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	244	259
Impôts sur les bénéfices	-98	-84
Impôts différés	8	-7
Résultat net des entreprises intégrées	155	169
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	2	-4
Résultat net des activités poursuivies	157	165
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	157	165
Dont Intérêts minoritaires	0	-1
Dont Résultat net - Part du Groupe	157	166
Résultat net par action en dirhams	-	-
- de base	6	6
- dilué	6	6

ÉTAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	En millions de dirhams	
	31-déc-20	31-déc-19
Résultat de l'exercice	157	166
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	0	8
Écarts actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	-36	1
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global	11	-2
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	-25	7
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNÉE	132	173
Dont Intérêts minoritaires	0	-1
Dont Résultat global net - Part du Groupe	132	174

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	En millions de dirhams						
	Capital	Réserves Non Distribuées	Reserves de conversion	Réserves des opérations de couverture	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2019	276	1 356	-10	-6	1 616	0	1 616
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-11	-	-11	-	-	-10
Montants retraités à l'ouverture	276	1 345	-10	-6	1 605	1	1 606
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	156	-	-	156	-1	155
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	-	-	-	6	6	-	6
Pertes et profits de conversion	-	-	1	-	1	-	1
Variation de juste valeur écarts actuariels	-	1	-	-	1	-	1
Résultat global total de l'année	-	167	1	6	174	-1	173
Dividendes distribués	-	-97	-	-	-97	-	-97
Autres variations	-	0	-	-	0	-	0
Total des transactions avec les actionnaires	-	-97	-	-	-97	0	-97
AU 31 DÉCEMBRE 2019	276	1 415	-9	-1	1 682	0	1 682
Au 1^{er} janvier 2020	276	1 415	-9	-1	1 682	-	1 682
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	11	-	11	-	0	11
Montants retraités à l'ouverture	276	1 426	-9	-1	1 693	0	1 693
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	0
Résultat de l'exercice	-	157	-	-	157	-	157
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	-	-	-	-	0	-	0
Pertes et profits de conversion	-	-	-1	-	-1	-	-1
Variation de juste valeur écarts actuariels	-	-	-	-25	-25	-	-25
Résultat global total de l'année	-	157	-1	-25	131	0	131
Dividendes distribués	-	-83	-	-	-83	-	-83
Autres variations	-	-4	-	-	-4	-	-4
Total des transactions avec les actionnaires	-	-87	-	-	-87	0	-87
AU 31 DÉCEMBRE 2020	276	1 496	-10	-25	1 737	0	1 737

BILAN CONSOLIDÉ

	En millions de dirhams	
ACTIF	31-déc-20	31-déc-19
Goodwill	109	109
Immobilisations incorporelles, net	102	102
Immobilisations corporelles, net	949	999
Actifs biologiques	95	90
Immables de placement, net	4	4
Participations dans les entreprises associées	27	26
Autres actifs financiers	23	27
- Prêts et créances, net	3	3
- dont titres de participation consolidés	-1	2
- Actifs financiers disponibles à la vente	21	21
Autres débiteurs non courants	97	100
Impôts différés actifs	18	18
Actif non courant	1 425	1 473
Autres actifs financiers	161	117
- Instruments financiers dérivés	154	110
- Prêts et créances et placements, net	6	6
Stocks et en-cours, net	835	683
Créances clients, net	750	848
Autres débiteurs courants, net	414	344
Trésorerie et équivalent de trésorerie	381	477
Actif courant	2 541	2 469
TOTAL ACTIF	3 966	3 942

	En millions de dirhams	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31-déc-20	31-déc-19
Capital	276	276
Réserves	1 315	1 250
Écarts de conversion	-11	-10
Résultat net part du groupe	157	166
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	1 737	1 682
Intérêts minoritaires	0	0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 737	1 682
Provisions	33	35
Avantages du personnel	269	229
Dettes financières non courantes	156	169
- Instruments financiers dérivés	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit	-	-
- Dettes représentées par un titre	0	0
- Dettes liées aux contrats de location financement	156	169
Dettes d'impôts sur les sociétés	12	12
Impôts différés Passifs	100	119
Passif non courant	569	564
Provisions	-	-
Dettes financières courantes	213	176
- Instruments financiers dérivés	208	106
- Dettes envers les établissements de crédit	5	70
Dettes fournisseurs courantes	1 204	1 303
Autres créditeurs courants	244	217
Passif courant	1 660	1 697
TOTAL PASSIF	2 230	2 261
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	3 966	3 942

COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	31 dec-20	31-dec-19
Résultat net de l'ensemble consolidé	157	165
Ajustements pour :		
Résultats des sociétés mises en équivalence	-2	4
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	102	97
Profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	51	3
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-18	-18
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	291	250
Élimination de la charge (produit) d'impôts	90	90
Élimination du coût de l'endettement financier net	9	11
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	389	352
Incidence de la variation du BFR	-204	-40
Impôts payés	86	89
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	99	223
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-42	-41
Acquisition d'actifs financiers	-	-3
Variation des autres actifs financiers	-	2
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	3
Dividendes reçus	1	1
Intérêts financiers versés	-9	11
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	-51	-49
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-83	-97
Variation de comptes courants associés	4	3
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	-79	-93
Incidence de la variation des taux de change	-1	0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-31	81
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	407	327
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	376	407
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-31	81

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Lesieur Cristal est une société anonyme de droit marocain, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales au Maroc. La société a son siège social au 1, Rue du Caporal Corbi, Roches Noires – Casablanca et est cotée à la Bourse de Casablanca au 1^{er} compartiment. Le Groupe Lesieur Cristal est spécialisé dans le secteur des corps gras (huiles alimentaires et margarines).

Les comptes et Informations sont présentés en millions de dirhams Marocains (MDH), sauf les informations par action qui sont présentées en dirhams.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

1. Crise sanitaire liée au Covid-19

La crise sanitaire à laquelle le monde fait face depuis le début de l'année a conduit le Groupe Lesieur Cristal à adopter des mesures strictes de sécurité sanitaire afin de protéger ses collaborateurs et ses partenaires et garantir la continuité de l'approvisionnement de ses produits sur le marché.

Ainsi, le groupe a immédiatement déployé les règles sanitaires recommandées par les pouvoirs publics :

- Application des gestes barrières
- Renforcement des protocoles de désinfection et d'hygiène
- Fermeture des espaces collectifs (Restaurant, salles de prière, vestiaires...)
- Mise à disposition pour les collaborateurs des masques et gel hydroalcoolique
- Marquages au sol pour faire respecter les distances de sécurité
- Protocoles spécifiques de désinfection et de mise en quarantaine en cas de suspicion de contamination.

La bonne application des règles sanitaires, d'hygiène et de sécurité est régulièrement et strictement contrôlée par une cellule de vigilance.

Les conditions de travail ont été adaptées pour préserver les équipes :

- Généralisation du télétravail pendant la période de confinement.
- Adaptation des horaires
- Favoriser les réunions et les formations à distance

Par ailleurs, et dans un souci de responsabilité sociale et sociétale le Groupe a participé au fonds Covid-19 avec un don d'une valeur de 30 MDH.

2. Évolution au sein du Groupe

Le périmètre du Groupe Lesieur Cristal a connu l'intégration de la nouvelle filiale Tawzii Lesieur Cristal (TLC) créée à 100% par Lesieur Cristal et a pour objectif principal la distribution des nouveaux produits Lesieur Cristal et la margarine d'Indusalim.

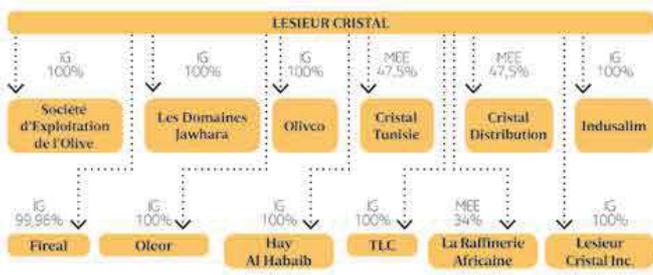
NOTE 3. RÉEGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 15 juillet 2009, les états financiers consolidés du Groupe Lesieur Cristal sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 Décembre 2020 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe suit régulièrement les dernières publications de l'IASB et de l'IFRIC.

NOTE 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2020



NOTE 5. PRINCIPAUX IMPACTS DES RETRAITEMENTS IFRS

Le résultat consolidé IFRS au 31 Décembre 2020 du Groupe Lesieur Cristal est impacté par les principaux retraitements suivants :

IAS 16 : Immobilisations Corporelles : -2.1 MDH.

Cet impact est relatif au retraitement des amortissements des immobilisations selon des durées économiques.

IAS 19 : Avantage du personnel : -3.7 MDH.

Il s'agit de la constatation des avantages post emploi relatif à la couverture médicale et aux indemnités de fin de carrière.

IAS 37 : Provisions : -13.6 MDH.

Cet impact est relatif essentiellement à l'élimination des dotations et reprises des provisions ne répondant pas aux critères de comptabilisation selon les normes IFRS.

IAS 41 : Agriculture: +8.7 MDH.

Cet impact correspond à l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques des filiales agricoles : La Société d'exploitation de l'olive pour +4,0 MDH et les Domaines Jawhara pour + 4,7 MDH.

IAS Divers : +3.5 MDH.

Il s'agit de l'annulation de la charges d'intérêt sur mobilisation créance TVA constatée en totalité en 2018.

IAS 39 : Instruments Financiers : +4.8 MDH.

Ce retraitement correspond principalement au reprise du solde d'actualisation du crédit de TVA (-2.5 MDH), et à l'impact de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers (+7.3 MDH).

COMPTES CONSOLIDÉS



37, Bd Abdelatif Benkadour
20 050 Casablanca
Maroc

AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ
LESIEUR CRISTAL S.A.
1, RUE CAPORAL CORBI
CASABLANCA

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de Lesieur Cristal SA et de ses filiales (Groupe Lesieur Cristal), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2020, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des annexes aux comptes consolidés retraçant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1737 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 157. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 Mars 2021 dans un contexte d'évaluation de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, du Groupe LESIEUR CRISTAL arrêtée au 31 décembre 2020, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquiescés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été abordées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1. GOODWILL

Risque identifié

Le Groupe Lesieur Cristal a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation des écarts d'acquisition à l'actif du bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des sociétés acquises et les juste-valeurs des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition. Au 31 décembre 2020, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à MMAD 109.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Les informations concernant les méthodes de détermination de la valeur recouvrable sont détaillées dans la note « IG » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de notre audit en raison de :

- Leur montant significatif au bilan consolidé du Groupe ;
- L'importance du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels ;
- Une analyse des principales hypothèses et paramètres utilisés (taux de croissance, coût du capital, taux d'actualisation) au regard des données de marché disponibles ;
- Un examen des analyses de sensibilité des estimations aux paramètres clés tel en particulier lorsque la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable ;
- Le recalcul des valeurs d'utilité déterminées pour les principaux écarts d'acquisition.

Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux résultats de ces tests de dépréciation et tests de sensibilité présentés dans les notes annexes aux états financiers.

2. DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS

Risque identifié

Les créances clients s'élèvent à MMAD 750 au valeur nette au 31 décembre 2020 dont un montant de MMAD 07 de provision pour dépréciation.

Ces provisions sont déterminées sur la base d'une méthode statistique qui se base sur l'ancienneté de la créance (100% de règle pour les créances antérieures à 1 an et 50% pour les créances antérieures à 6 mois). Cependant, le management complète éventuellement cette règle par une analyse au cas par cas intégrée d'autres indices de dépréciation (relation commerciale, couverture assurance, lead-back des opérations...).

Nous avons considéré l'estimation du montant de la provision pour dépréciation des créances clients comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus et son impact significatif sur les comptes.

Notre réponse

- Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2020, ont notamment consisté en :
- La réalisation de la balance âgée des créances clients en testant pour un échantillon l'ancienneté retenue ;
 - La réalisation de tests relatifs à l'ajournement des créances en période subséquente ;
 - Le recalcul de la provision sur la base de la méthode statistique retenue par le Groupe ;
 - La réalisation des entretiens avec les opérationnels pour s'assurer de l'absence de créances clients liées qui récentes présentant un risque de recouvrement ;

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers consolidés d'annonces significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque c'est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçues et mises en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et révisons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le courtoisement du contrôle interne ;

- nous acquiescés avec compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et données fournies par cette dernière ;

• nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;

• nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, et comparés les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'objectif et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, et comptons toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 2 avril 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Lesieur Cristal, Siège : 1, rue Caporal Corbi,
BP 3095 Roches Noires - Casablanca - R.C. 4171
ICE 001569079000005 - Tél. : (+212) 522 67 93 00

Pour consulter l'avis d'AGO, les comptes sociaux et consolidés de Lesieur Cristal :
www.lesieur-cristal.ma/Groupe/Finances/Communication
financiere/Communiquees de presse

